



Représentation Permanente de la Belgique
Auprès de l'Union Européenne

Rond-Point Schuman 6
1040 Bruxelles
☎: 233.21.11
Fax: 231.10.75

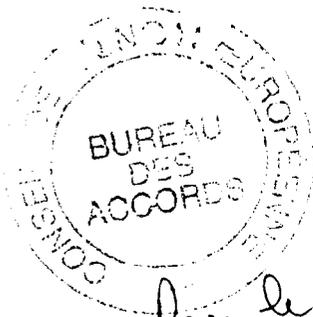
Bruxelles, le 11 juillet 2000

La Représentation Permanente du Royaume de Belgique auprès de l'Union Européenne présente ses compliments au Secrétariat Général du Conseil de l'Union Européenne et à l'honneur de lui notifier l'accomplissement des formalités requises par la législation belge pour l'entrée en vigueur de **L'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres. d'une part, et les Etats-Unis mexicains, d'autre part, l'Annexe et l'Acte final.** Fait à Bruxelles le 8 décembre 1997.

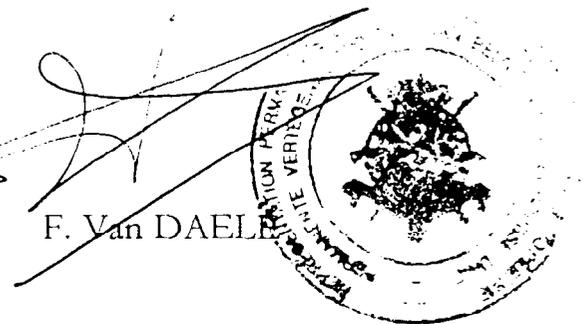
La présente notification se fait conformément à l'article 60 de l'Accord susvisé.

La Représentation Permanente du Royaume de Belgique auprès de l'Union européenne, saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat Général de l'Union Européenne, l'assurance de sa très haute considération. (SR).

Le Représentant Permanent



Recu le 12.7.2000
[Signature]



Le Conseil de l'Union Européenne
Secrétariat Général
Rue de la Loi 170
1048 BRUXELLES

11-07-2000